

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DANS LES OUTRE-MER - (N° 4432)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, supprimer la référence :

« , III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire à la Réunion et en Martinique. En effet, au coeur de l'été, l'état d'urgence sanitaire a été décrété conjointement dans ces deux départements ultramarins, avant d'être inscrit dans la loi dite de "gestion de la crise sanitaire".

Face à l'explosion prévisible des contaminations à la Martinique et à la Réunion, l'exécutif a de nouveau déclaré l'état d'urgence et le présent texte se propose de le prolonger jusqu'au 15 novembre inclus. A la Martinique, le taux d'incidence est de 896/100 000 habitants selon le bulletin de l'ARS du 26 août, après les pics records des premières semaines d'août. Pour la Réunion, au 24 août, le taux d'incidence du coronavirus était de 226/100 000, désormais proche de l'incidence nationale (de 221).

Comme dans la majorité des autres territoires d'outre-mer, le taux de vaccination est famélique et signe par là l'échec d'une politique vaccinale du gouvernement. A la mi-août à peine un quart (24%) des Martiniquais avait reçu au moins une dose de vaccin et moins de la moitié des Réunionnais (48%) était dans la même situation. "Dans le même temps", 71% des personnes vivant en Hexagone avait reçu une dose. L'écart est massif et montre une inégalité entre nos concitoyens, au moins en termes de résultats.

Néanmoins, si l'on compare les situations en termes d'incidence et de vaccination, la Réunion semble plus proche de l'Hexagone et on peut donc s'étonner qu'on cherche à y prolonger l'état d'urgence sanitaire alors que son taux d'incidence est à des niveaux similaires aux niveaux hexagonaux.

En revanche, la situation critique en Martinique (comme la vulnérabilité sanitaire de la Réunion) ne se résume malheureusement pas au nombre de doses de vaccins injectées. En effet, il est de notoriété publique que les systèmes sanitaires et hospitaliers locaux souffrent de la comparaison avec l'Hexagone tant en termes d'infrastructures et de moyens humains. Il en va de même pour les conditions de vies de ces habitants, que cela soit en termes d'accès à l'eau - pas inutile pour respecter les gestes barrières, la première des barrières étant de se laver régulièrement les mains. Ou encore de leur droit à avoir une vie digne, non marquée du sceau de la pauvreté.

C'est pourquoi il est nécessaire de planifier réellement des alternatives au confinement et d'investir massivement dans les infrastructures sanitaires au sens large en Martinique et à la Réunion.